

Conditions générales de vente pour les formations professionnelles

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de service de Public Labos. La passation de commande implique l'adhésion entière et sans réserve des conditions énoncées ci-dessous.

Désignation

Public Labos désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé à Cahors (46). Public Labos met en place et dispense des formations intra et inter-entreprises, à Cahors (46), Montauban (82), Albi (81) et Auch(32) et sur l'ensemble de ces quatre départements.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par Public Labos pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de Public Labos implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Confidentialité

Public Labos traite toutes les informations provenant des clients ou autres sources ainsi que les informations générées par ses activités comme confidentielles.

Aucune information confidentielle n'est transmise à des tiers sauf si la loi l'exige, ou si un contrat le prévoit. Lorsque des informations sont fournies à des tiers le client en est avisé par avance, sauf si la loi l'interdit.

Convention de formation et Attestations

Pour chaque formation, Public Labos s'engage à fournir une convention de formation au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné avant le début de l'intervention. A la demande du client, une attestation de présence peut lui être fournie. Toutes modifications de l'accord initial des parties donneront lieu à un avenant pendant la durée d'exécution du contrat.

Tarifs

Les tarifs sont fixés annuellement sur le catalogue tenu à disposition des clients ou sur la convention de formation qui peut leurs être établie, celle-ci constituant alors des conditions particulières venant compléter les présentes conditions générales de vente.

Facturation

Le paiement des factures est à verser sur le compte Public Labos indiqué sur les factures.

Pour les clients et partenaires publics les factures seront déposées sur le portail Chorus Pro.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPérateur de Compétence (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription.

Dans le cas où Public Labos ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Condition de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la

date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation 10 jours avant la date de formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, Public Labos ne pourra pas être tenu responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

Si il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord express de Public Labos. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formation.

Informatique et libertés

Les données à caractère personnel sont destinées uniquement à Public Labos et sont conservées pendant une durée minimum de 5 ans après clôture du dossier. Conformément à la loi Informatique et Libertés et à la réglementation européenne sur le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification, d'opposition et de portabilité en contactant le délégué à la protection des données. Vous avez la possibilité de saisir la CNIL pour toute réclamation sur le site : cnil.fr.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre Public Labos et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. A défaut l'affaire sera portée devant les tribunaux de Cahors.

Réclamations

Le client peut contacter Public Labos pour émettre une réclamation. Le processus de traitement des réclamations est disponible sur demande.

Langues

Les formations sont dispensées en langue française et nécessitent de la part des stagiaires sa compréhension écrite et orale.

Objectif d'apprentissage

L'objectif d'apprentissage est atteint si le stagiaire obtient la moyenne au quizz final. Public Labos peut à la demande du commanditaire personnalisé le niveau attendu. Si ce niveau n'est pas atteint le commanditaire en sera informé par écrit.

Sous-traitance

Public Labos n'a pas recours dans le cadre de ses prestations de formation à de la sous-traitance.